

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024 CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Equitation d'Occitanie se tiendra le :  
**Jeudi 28 novembre 2024 à 15h00 en visioconférence**

Le lien d'accès à la vidéo sera disponible sur le site internet du CRE Occitanie.

Les membres actifs du Comité Régional d'Equitation d'Occitanie au 31 août 2024 pourront voter **exclusivement par internet du samedi 16 novembre 2024 à 08h00 au jeudi 28 novembre 2024 à 14h30.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CRE).

### ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral et quitus 2024,
2. Rapports financiers et quitus 2024,
3. Budget prévisionnel 2025,
4. Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

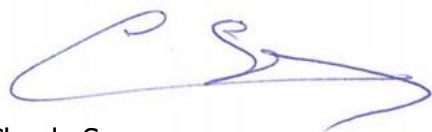
Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Occitanie [www.equitation-occitanie.fr](http://www.equitation-occitanie.fr) (rubrique Assemblée Générale 2024). Les statuts et règlement intérieur du CRE sont consultables sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) (rubrique La FFE > Statuts et Règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet continuera **jusqu'au jeudi 5 décembre 2024 à 14h30.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée par visioconférence (même lien) sans condition de quorum le **jeudi 05 décembre à 15h00.**

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Claude Saramon  
Président du CRE Occitanie